

# Promouvoir l'habitat partagé et solidaire comme laboratoire d'une société plus inclusive

**APPEL À  
INITIATIVES  
2021**

**DATE LIMITE DE DÉPÔT  
DES DOSSIERS :  
1<sup>ER</sup> JUIN 2021 À 17H**

## Contexte

Les personnes fragilisées par un handicap, l'âge, l'état de santé ou encore des difficultés socio-économiques ont bien souvent des modes d'habiter insatisfaisants et peu épanouissants. En effet, elles se retrouvent parfois isolées à leur domicile, peu mobiles ; d'autres sont placées en institution, confinées dans ces structures (souvent onéreuses par ailleurs) et avec un degré de liberté réduit ; d'autres encore ont opté pour des solutions d'habitat groupé ou des colocations, qui présentent néanmoins une mixité insuffisante.

Conscients de cette situation, les pouvoirs publics (ministères de la Santé et de la Cohésion des territoires) ont adopté le 23 novembre 2018, sous l'impulsion du secteur associatif, la loi ELAN qui définit et permet la mise en œuvre de formes d'habitat inclusif. Ces dernières se développent aujourd'hui mais sont destinées principalement aux personnes handicapées et/ou âgées sans inclure d'autres publics, en situation de vulnérabilité ou non.

Ces dernières années, la Fondation de France a soutenu à travers ses différents programmes des formes d'habitat innovantes : habitats participatifs, coopératifs, intergénérationnels, groupés, alternatifs...

La crise sanitaire liée à la Covid-19 a impacté ces dispositifs. Ils ont dans leur grande majorité montré leur résilience et ont continué à développer leur modèle solidaire et collectif, en trouvant des alternatives et en s'adaptant.

La Fondation de France s'inscrit pleinement dans la dynamique actuelle qui prévaut sur le sujet de l'habitat partagé ; elle est aujourd'hui convaincue que le moment est venu d'aller encore plus loin dans la démarche d'innovation en soutenant des solutions plurielles (auprès de publics divers, à des étapes de maturation différentes, etc.), émergentes et expérimentales, que la Fondation a choisi d'appeler **Habitats partagés et solidaires**.

## Objectifs

**L'objectif général de l'expérimentation est de promouvoir l'habitat partagé et solidaire comme laboratoire d'une société plus inclusive.**

Les dispositifs soutenus devront favoriser la mixité des publics, outiller les personnes vulnérables et leurs aidants afin qu'ils puissent initier eux-mêmes des projets. Ces projets doivent correspondre à un besoin des territoires dans lequel ils s'inscrivent. L'ambition est également de démultiplier ces initiatives dont l'impact humain, sanitaire et social est attesté et recherché par une grande diversité d'acteurs publics et privés.

La Fondation de France souhaite ici jouer un rôle d'incubateur pour des projets bien ancrés territorialement et apportant des réponses nouvelles aux attentes et besoins exprimés par les habitants, notamment les plus vulnérables.

Il s'agira en particulier :

- d'améliorer la situation sanitaire et sociale des publics vulnérables ;
- de favoriser leur autonomie et leur pouvoir d'agir ;
- de renforcer les solidarités dans l'habitat et sur le territoire ;
- d'identifier une pluralité de modèles économiques pertinents et de montrer leur pérennité ;
- de renforcer la résilience de ces habitats, en lien avec la crise sanitaire de ces derniers mois.

Les résultats se mesureront à différentes échelles : individuelles, collectives et sociétales.

## Critères de sélection

La Fondation de France souhaite promouvoir des formes d'habitat tendant vers les critères suivants :

- **la mixité** : des habitats associant ou intégrant différents profils d'habitants (âge, revenu, situation familiale, handicap, état de santé, parcours de vie, etc.) ;
- **la participation** : l'implication des habitants dans la conception, la réalisation, la gestion de l'habitat au quotidien, mais aussi dans la dynamique du territoire sur lequel l'habitat est implanté ;

- **le territoire** : la coopération entre acteurs locaux et l'ancrage du projet à l'échelle d'un quartier, d'une ville, d'un territoire en termes de développement local ;

- **le parcours de vie** : le libre choix de vie des publics vulnérables et la place à l'auto-détermination dans le parcours de vie, que l'habitat soit temporaire ou durable ;

- **la dimension écologique** : le développement d'un habitat écoresponsable et de comportements sobres et durables (impact carbone, consommation d'énergie, durabilité des matériaux, résilience, autonomie...).

**La Fondation de France soutiendra une dizaine de projets sur tout le territoire français répondant à tout ou partie de ces critères pour une durée allant de 3 à 5 ans.**

L'aide de la Fondation de France prendra les formes suivantes :

- un soutien financier au projet ;
- un appui via la mise en interaction des porteurs de projet. Une journée annuelle regroupant tous les bénéficiaires de l'appel à projets sera organisée. **L'obtention d'un financement implique la participation à cette journée.**

Ce qui peut être financé :

- l'accompagnement méthodologique du groupe d'habitants au stade du montage du projet et de son développement (recherche de financements, stratégie du projet, communication, etc.) ;
- le fonctionnement suite à l'emménagement des occupants (animation de la vie sociale, gestion des activités, etc.).

Ne seront pas financés :

- les projets dans lesquels les partenaires (ex. collectivités territoriales, organismes HLM, associations, coopératives, futurs accompagnateurs etc.) n'auraient pas encore été identifiés ;
- les investissements (immobiliers et mobiliers) et les frais liés d'une manière générale à la construction de l'opération immobilière.

## Qui peut répondre ?

Les structures à but non lucratif et/ou d'intérêt général, tels qu'associations ou groupements d'habitants dotés d'une identité juridique.

# Modalités de candidature

L'appel à initiatives sera ouvert en ligne jusqu'au 1<sup>er</sup> juin 2021 à 17h.

## La présélection

Cette phase permet de vérifier l'éligibilité de votre projet. Toutes les candidatures transmises seront étudiées. Seuls les projets présélectionnés à l'issue de cette phase feront l'objet d'une instruction par la Fondation de France.

## L'examen en comité

Seuls les projets ayant fait l'objet d'une instruction par la Fondation de France seront examinés par le comité d'experts courant octobre 2021.

Pour toute information : <https://www.fondationdefrance.org/fr/lhabitat-partage-et-solidaire-lhabitat-de-demain>

Pour toute question : [HabitatSolidairePartage@fdf.org](mailto:HabitatSolidairePartage@fdf.org) ou 01.44.21.31.88.

## COMMENT AGIR POUR L'ENVIRONNEMENT



Pour les organismes désireux de réduire les impacts négatifs de leur projet sur l'environnement, une aide financière supplémentaire pourra être accordée afin de recourir à un consultant spécialiste des questions posées. Il proposera des adaptations réalistes au plus près des souhaits et des réalités de la structure soutenue. Nous attirons votre attention sur la nécessité de compléter un formulaire spécifique disponible sur notre plateforme.

## ACCOMPAGNER LES ACTEURS DE TERRAIN



Pour accompagner les acteurs de terrain dans la conception, la co-construction avec les bénéficiaires, le pilotage, le montage, la structuration des actions ou encore leur évaluation, le recours à un consultant compétent peut être utile. Il pourra être pour tout ou partie financé dans le cadre de ce soutien complémentaire. Un accord devra être donné par la Fondation de France sur présentation de la proposition technique et du CV du consultant pressenti par le porteur de projet.

## NOTRE CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Afin de participer à l'effort collectif dans le cadre de l'Agenda 2030, la Fondation de France mesure désormais sa contribution aux Objectifs de développement durable (ODD) dans tous les projets qu'elle finance. Lutter contre la pauvreté, améliorer la nutrition, promouvoir l'agriculture durable, assurer à tous une éducation de qualité, préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, maritimes... Énoncés par l'ONU en 2015, les 17 Objectifs de

développement durable, qui relèvent tous de l'intérêt général, sont au cœur des missions de la Fondation de France. Tout porteur de projet désirant déposer un projet dans le cadre de l'un des programmes de la Fondation de France se verra demander à quels ODD son projet contribue. Il est possible de choisir quatre objectifs, un obligatoire et trois facultatifs.

**Pour en savoir plus, rendez-vous sur [fondationdefrance.org](https://www.fondationdefrance.org), rubrique *Nous connaître / ODD: nos engagements*.**

Fondation de France

40 avenue Hoche  
75008 Paris  
Tél.: 01 44 21 31 00  
in @ f

[fondationdefrance.org](https://www.fondationdefrance.org)

Premier réseau de philanthropie en France, la Fondation de France et son réseau de 888 fondations abritées soutiennent chaque année près de 10 000 projets d'intérêt général qui répondent à cinq grands enjeux: aider les personnes vulnérables, favoriser la recherche et l'éducation, promouvoir la culture et la création, agir pour un environnement durable et développer la philanthropie. Indépendante et privée, la Fondation de France agit grâce à la générosité des donateurs et des testateurs.